



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 522

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DGST

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR DES
TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX
PLUVIALES (5 LOTS) - SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES (LOTS 3 ET 4)**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ayant pour objet un accord-cadre multi-attributaires pour des travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, pour une période initiale d'1 an à compter de la notification, reconductible tacitement pour 4 périodes d'1 an, décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 – Réhabilitation des réseaux d'assainissement (techniques sans tranchées) : cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 2 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 3 opérateurs économiques.
- Lot 2 – Extension ou renouvellement des réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales et unitaires) – Travaux exclusifs assainissement : cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 8 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 6 opérateurs économiques,
- Lot 3 – Renouvellement des canalisations d'eau potable et des branchements – Travaux exclusifs eau potable : cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 8 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 6 opérateurs économiques,

- Lot 4 – Renouvellement ou extension des réseaux d’assainissement et renouvellement des canalisations d’eau potable – Travaux simultanés assainissement et eau potable : cet accord cadre donnera lieu à l’émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L’attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l’issue de l’analyse des offres. L’attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l’accord-cadre lors de la survenance d’un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 3 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 3 opérateurs économiques,
- Lot 5 – Travaux ponctuels sur les réseaux d’eau potable et d’assainissement en service : cet accord-cadre donnera lieu à l’émission de bons de commande, L’attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l’issue de l’analyse des offres. Le montant maximum annuel de ce lot est de 3 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 4 opérateurs économiques.

Considérant que les lots 1, 2 et 5 ont été attribués lors de la Commission d’appel d’offres du 24 juin 2025,

Considérant qu’après analyse des offres reçues pour les lots 3 et 4, la Commission d’appel d’offres, qui s’est réunie le 22 juillet 2025, a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot 3 – Renouvellement des canalisations d’eau potable et des branchements – Travaux exclusifs eau potable :

- EIFFAGE ROUTE NORD EST – EAU & ENVIRONNEMENT, sise à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne, pour un montant de 513 346,52 € HT issu des simulations
- BALESTRA TP, sise à Avesnes-le-Comte (62810), 124 rue de la Poste, pour un montant de 533 314,50 € HT issu des simulations
- RAMERY RESEAUX, sise à Calonne-Ricouart (62470), rue de la Meuse, pour un montant de 587 262 € HT issu des simulations
- Groupement SADE (mandataire) / NGE, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – Rue Charles Darwin, pour un montant de 694 319,60 € HT issu des simulations
- SOGEA, sise à Anzin-Saint-Aubin (62223), ZA Les Filatiers – Chemin de Villers, pour un montant de 586 087,58 € HT issu des simulations
- AXEO TP, sise à Santes (59211), Première avenue du Port Fluvial, pour un montant de 726 984,91 € HT issu des simulations,

Lot 4 – Renouvellement ou extension des réseaux d’assainissement et renouvellement des canalisations d’eau potable – Travaux simultanés assainissement et eau potable :

- Groupement SADE (mandataire) / NGE, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – Rue Charles Darwin, pour un montant de 1 104 501,90 € HT issu des simulations
- BALESTRA TP, sise à Avesnes-le-Comte (62810), 124 rue de la Poste, pour un montant de 1 142 765 € HT issu des simulations
- EIFFAGE ROUTE NORD EST – EAU & ENVIRONNEMENT, sise à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne, pour un montant de 1 122 016,11 € HT issu des simulations,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un accord-cadre multi-attributaires, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement pour 4 périodes d'un an, selon les modalités suivantes :

Lot 3 – Renouvellement des canalisations d'eau potable et des branchements – Travaux exclusifs eau potable :

- EIFFAGE ROUTE NORD EST – EAU & ENVIRONNEMENT, sise à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne
- BALESTRA TP, sise à Avesnes-le-Comte (62810), 124 rue de la Poste
- RAMERY RESEAUX, sise à Calonne-Ricouart (62470), rue de la Meuse
- Groupement SADE (mandataire) / NGE, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – Rue Charles Darwin
- SOGEA, sise à Anzin-Saint-Aubin (62223), ZA Les Filatiers – Chemin de Villers
- AXEO TP, sise à Santes (59211), Première avenue du Port Fluvial,

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 8 000 000 € HT.

Lot 4 – Renouvellement ou extension des réseaux d'assainissement et renouvellement des canalisations d'eau potable – Travaux simultanés assainissement et eau potable :

- Groupement SADE (mandataire) / NGE, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – Rue Charles Darwin
- BALESTRA TP, sise à Avesnes-le-Comte (62810), 124 rue de la Poste
- EIFFAGE ROUTE NORD EST – EAU & ENVIRONNEMENT, sise à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne.

Cet accord cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 3 000 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **3.1. JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **4 AOUT 2025**

Et de la publication le : **4 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice